

Réunion plénière du jeudi 15 octobre 2015 de 9 h 30 à 12 h 30

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), salle 2154 R 18, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75014 Paris

ORDRE DU JOUR

9 h 30:

- > Edition des Chiffres clés de la pauvreté et de l'exclusion sociale du CNLE.
- Annonce du programme de la célébration du 17 octobre 2015, Journée mondiale du refus de la misère, par ATD Quart Monde.

9 h 45:

La feuille de route sur la protection de l'enfance. Intervention de Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie.

10 h 45:

- Présentation des décrets relatifs à la Prime d'activité et consultation du CNLE sur la communication à mener pour soutenir sa mise en place. Intervention de la DGCS
- Rôle des employeurs : comment assurer l'accompagnement des travailleurs pauvres prévu par la loi ? Exemple dans le secteur du travail temporaire. Intervention de Sandrine Laborde, chef de projet Innovation et développement au Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT).